



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le dix-neuf avril, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

### Étaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. ANDRIN Rémy, M. BAZIN Alain, M. BRIZION Daniel, M. CHALONS Michel, M. COLIN Jean Paul, M. DEMMERLE Jacques, Mme DOURSTER Lucie, Mme ERARD Josiane, M. FASSE Michel, M. FRANIATTE Jean Paul, Mme FRIZON Marie Odile, M. GERARDY Philippe, Mme GLINKIEWICZ Nathalie, M. GOEURY Pierre Yves, M. HABLOT Emeric, M. LAHAYE Philippe, M. LIETZ Alain, M. LAMINETTE Laurent, Mme LECLERC Marie-Françoise, Mme LEPEZEL Christelle, M. LETURC Michel, Mme LOUIS Cassandre, M. MERMET Patrick, M. MINARIE Thierry, M. MITTAUX Jean Marie, M. NAHANT Gérard, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, M. RAGUIDEAU Johan, M. ROBERT Bernard, Mme RONDEAU Elise, Mme SPENGLER Laurence, M. THOMAS Jean Claude,

### Étai(ent) excusé(s) :

Mme BERTRAND Chantal, M. CHRISTOPHE Gérard, M. DELAHAYE Norbert, Mme DELORME Adeline, Mme DOBIN Bernadette, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GAGNEUX Christian, M. GAMBETTE Marc, M. GAUCHE Joël, M. GERARDIN Robert, M. LEONARD Robert,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme HUBERT Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme RONDEAU Elise,  
Mme JOURDAN Nicole ayant donné pouvoir à M. GERARDY Philippe,  
M. PATON Jean Christophe ayant donné pouvoir à M. CHALONS Michel,  
Mme VARE Nicole ayant donné pouvoir à M. GOEURY Pierre-Yves,  
Mme VIVANT Cindy ayant donné pouvoir à Mme DOURSTER Lucie,

Le Conseil Communautaire désigne M. LETURC Michel, conseiller communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **20h10 : le Président ouvre la séance.**

#### **Modification du Tableau des emplois**

**n°2016-039**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**ACCEPTE** les modifications proposées ci-après,

- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> aout 2016

*N.B. : Comme l'exige la législation en vigueur, les démarches nécessaires ont été effectuées auprès du centre de gestion de la Meuse*

**PRECISE** que les crédits seront prévus au Budget 2016 de la CODECOM,

**DONNE** tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**Création de régie recettes pour sortie ZOO****n°2016-040**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**DECIDE** d'approuver la création de régie de recettes pour la sortie zoo,  
**AUTORISE** le Président à la mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,  
**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application de la décision suscitée.

**Commande composteurs à la centrale d'achat du SMET****n°2016-041b**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DECIDE** de promouvoir le compostage auprès des particuliers

**FIXE** le tarif du matériel facturé aux usagers comme suit :

- composteur de 400 litres (usage domestique) : 20 €
- composteur de 600 litres (usage domestique) : 25 €
- lombricompost : 30 €

**PRECISE** que les bioseaux seront remis à titre gratuit,

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

**APPROUVE** que, dans le cas où les aides ont été sollicitées par le SMET, les subventions du Département de la Meuse et de l'ADEME Lorraine soient perçues directement par le SMET pour être ensuite déduites du montant de la commande passée à la centrale d'achat du SMET,

**ARRETE** la commande passée auprès de la centrale d'achat à 4 653.14 €

**CHARGE** son Président de la mise en application de cette décision et **l'AUTORISE** à signer toutes les pièces relatives à ce dossier POUR COPIE CONFORME.

**Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif – Tarif refacturation étude de préconisation****n°2016-042**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

**DECIDE** de fixer le tarif des études tel qu'il est précisé,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget général,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cette décision.

**Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Etain****n°2016-043**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider le plan de financement prévisionnel actualisé du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain,

**AUTORISE** le Président à solliciter les financements complémentaires auprès de l'Etat (soutien à l'investissement local, enveloppe n° 2), et de la Région Lorraine (fond européen FEADER),

**DONNE** mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

**Travaux d'accessibilité des bâtiments intercommunaux – demande de subventions – ANNULE ET REMPLACE la délibération 2016-010****n°2016-044**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider le plan de financement prévisionnel des travaux d'accessibilité dans les bâtiments intercommunaux,

**AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès de l'Etat, le fonds DETR 2016 et le fonds exceptionnel de soutien à l'investissement local, enveloppe « accompagnement des grands projets d'investissement »,

**DONNE** mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

**Offres permanentes dédiées aux CE et titulaires des cartes InterCEA / CEZAM / CNAS  
- Annule et remplace les délibérations n°2014-035 du 17/03/2014 et n°2014-093 du 29/09/2014** **n°2016-045**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**APPROUVE** les différents avantages présentés ci-dessus ainsi que la liste des bénéficiaires qui les accompagnent,

**AUTORISE** le Président à les mettre en application à compter du 26 avril 2016,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de l'activité « boutique » et « visites »,

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

**Tarifification complémentaires 2016 – Boutique du Centre Culturel et Touristique du Pays d'Etain** **n°2016-046**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**APPROUVE** les nouveaux tarifs présentés,

**AUTORISE** le Président à les mettre en application respectivement à compter du 26 avril 2016,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de l'activité « boutique »,

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

**Tarifications prestations ponctuelles – année 2016** **n°2016-047**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**APPROUVE** les différents tarifs présentés,

**AUTORISE** le Président à les mettre en application à compter du 26 avril 2016,

**DONNE** tout pouvoir au Président pour compléter au besoin la grille tarifaire liée à la mise en place de nouvelles prestations ponctuelles,

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

**Désignation des représentants de la Codecom du Pays d'Etain - au sein du nouveau comité de programmation LEADER – GAL du Pays de Verdun** **n°2016-048**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DESIGNE** Monsieur Philippe GERARDY comme titulaire au comité de programmation du GAL du Pays de Verdun et Monsieur Jean-Louis PERIQUET en tant que suppléant

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives et signer toutes les pièces utiles relatives à la mise en œuvre de la présente décision.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h50.**

**Etain, le 19 mai 2016**

**Le Président,**

**Philippe GERARDY**